

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 579 Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Décembre 2014

« Sans doute, les mots ne sont pas tout le langage, mais ils en sont de bonnes parties constitutives et l'on ne sait pas dans quel idiome on parle aussi longtemps qu'on n'a pas commencé par définir les mots principaux dont on se sert. »

(Charles Péguy)

Privilégié

Créé vers 1220 le verbe *privilégier* signifiait d'abord « attribuer des indulgences à une église, un autel ». Vers 1265 le participe passé *privilégié* a été utilisé pour désigner celui qui jouit d'un privilège, d'un avantage juridiquement reconnu. En 1869 le mot s'enrichit et signifie « favorisé par une condition sociale exceptionnelle ». Il prendra, au cours du XX^e siècle, le sens d'« accordé par une faveur spéciale ». « Vous m'avez fait auprès de vous une place privilégiée » (Montherlant).

Afin de limiter une prolifération excessive de ce participe, on peut le remplacer par *préféré*, *avantagé*, *favorisé*, selon les cas.

(Défense du français, N° 579, décembre 2014)

« Pushy »

« Il est séduisant, mais un peu trop pushy. »

De l'anglais *to push* « pousser », l'adjectif *pushy* désigne un comportement arriviste, une tendance à se faire valoir, à se mettre en avant, à jouer des coudes. Une personne *pushy* est arriviste, insistante, indélicate, pressée d'arriver à ses fins, de parvenir.

Les adjectifs français *insistant*, *arriviste*, *hâbleur*, *arrogant*, *pressant*, etc., ne manquent pas pour qualifier ce genre de personnages.

(Défense du français, N° 579, décembre 2014)

Sociétal

On doit à la sotte prétention de quelques « rénovateurs » du vocabulaire contemporain l'invasion du mot *sociétal* en remplacement de *social*, jugé probablement trop prosaïque.

La plupart des dictionnaires usuels accordent à ces deux termes la même signification : « qui concerne la société, relatif à la collectivité humaine, aux divers aspects de la vie sociale des individus ».

On ne voit donc pas en quoi *sociétal* est préférable à *social*, les deux mots étant équivalents. La même mésaventure est arrivée au verbe « expliquer » remplacé par « expliciter ».

L'enflure langagière à la mode rend sans doute certains mots plus « savants » que d'autres.

(Défense du français, N° 579, décembre 2014)

Surcharge pondérale

« Le défunt souffrait en effet d'une surcharge pondérale très importante » relève un communiqué de presse.

Empruntée au latin *ponderare* « peser » (1355) cette expression, éminemment érudite, signifie *excès de poids*, *obésité*, *surpoids*. Ce terme médical n'a de sens qu'en langage de nutritionniste. Il est néanmoins répandu de façon inconsidérée et est très en faveur auprès de certains pseudo-érudits n'ayant guère à redouter une surcharge neuronale.

(Défense du français, N° 579, décembre 2014)

Tendance

Le nom féminin *tendance* désigne a) une disposition particulière à avoir tel type de comportement ; propension ; b) orientation d'un mouvement politique, culturel, etc. c) fraction organisée d'un mouvement syndical, politique ; d) Psychol. Disposition à répondre par certains comportements à certaines situations.

Employé adjectivement *tendance* (invariable) désigne ce qui est à la mode, au goût du jour ou marque une orientation, une aspiration.

L'usage immodéré de cet adjectif témoigne d'une faveur particulièrement *tendance*.

(Défense du français, N° 579, décembre 2014)

Terminus

Entendu quelquefois dans un train : « Bâle, terminus du train. »

Le mot *terminus* désigne la dernière station d'une ligne de transport en commun. Aller jusqu'au terminus ; gare, station terminus.

Emprunté à l'anglais (1840), le mot est attesté dès 1571 avec le sens de « borne, limite ».

L'interjection *terminus* (1967) est spécifiquement française (en anglais *last stop*!).

Il est incorrect de parler de « terminus du train »... sauf à supposer qu'il s'agisse du wagon de queue.

(Défense du français, N° 579, décembre 2014)